



Notification

(art. 36 let. a de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021).

Abduo Emmanuel, né le 8 octobre 1997, ressortissant du Soudan du Sud, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours formé le 18 septembre 2020 et interjeté contre la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM du 28 août 2020, le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 28 janvier 2021, a prononcé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Les frais de procédure de 250 francs sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

3 mars 2021

Tribunal administratif fédéral:
Cour VI

